

Si donc nous voulons travailler sérieusement à la sanctification de notre âme, n'ayons qu'un souci: faire parfaitement la volonté divine par l'accomplissement de tous nos devoirs d'état. Si nous attendons pour nous sanctifier l'occasion de faits et gestes extraordinaires, notre vie se consumera en vain et nous paraîtrons devant Dieu les mains vides. Le temps est plus précieux que l'or, n'est-il pas infiniment sage d'en utiliser toutes les parcelles et de faire avec une charité ardente ce que Dieu demande présentement de nous?

Je vous adore, ô mon Dieu, en votre Hostie, m'éclairant de votre lumière, me faisant comprendre que la croix de mes obligations quotidiennes me vient de vous. J'en prends vaillamment tout le poids dès cette heure, et je la porterai à votre suite jusqu'à la mort: *Qui vult venire post me, tollat crucem suam et sequatur me!*

II. ACTION DE GRACES

Le devoir d'état est celui qui résume toutes les obligations attachées à la carrière que l'on a choisie. C'est pour moi la clé du ciel, l'unique moyen de plaire à Dieu. Toutefois, si facile que soit l'accomplissement de l'une ou de l'autre de mes obligations professionnelles, la fidélité constante a de quoi m'effrayer, car elle suppose une vertu héroïque: la tâche à accomplir est parfois si monotone, si peu attrayante, les œuvres si difficiles, si accablantes. Mais il faut compter sur le secours divin, et la grâce ne nous manque jamais. Si chaque matin je m'approche de vous, ô mon Dieu, pour vous énumérer en toute simplicité les travaux qui m'incombent et vous demander la grâce de les remplir parfaitement, resterez-vous sourd à ma voix? Non. Vous m'exaucerez infailliblement, dussiez-vous doubler mes facultés de travail, allonger mes journées pour me permettre de